



Délibération n° 44 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement – Convention de gestion du service d'assistance en temps réel pour la gestion des risques hydrométéorologiques – Autorisation de signature.

Monsieur Julien BIEGEL, Conseiller municipal de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier affecté par des risques d'inondations particulièrement importants tant par débordements des cours d'eau que par la submersion marine ou encore le ruissellement urbain. La réduction efficace et durable des risques d'inondations nécessite la réalisation de différents types d'actions complémentaires.

Dans ce cadre, il est opportun d'améliorer la prévision et l'alerte au niveau de chaque commune membre pour faire face aux phénomènes rapides et dangereux qui affectent les biens et les personnes.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Montpellier souhaite mettre à disposition de ses communes membres, un service de prévision, d'alerte et d'aide à la décision opérationnelle des maires, à travers la passation d'un contrat mutualisé avec la société Prédicit Services.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention qui arrête les modalités de gestion du service d'assistance en temps réel des risques hydrométéorologiques entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Pignan.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 44-2014

Objet : Environnement – Convention de gestion du service d'assistance en temps réel pour la gestion des risques hydrométéorologiques – Autorisation de signature.

Ce service gratuit, vise à apporter une assistance en temps réel 24h/24h et 7j/7 à la commune pour l'aider à gérer les risques hydrométéorologiques. Il s'agit de fournir les informations expertisées permettant l'anticipation pour la commune des phénomènes générateurs d'inondations fluviale et par ruissellement, mais aussi générateurs de tempête, ou de fortes chutes de neige et d'accompagner la mise en œuvre à bon escient des actions de sauvegarde face à ces phénomènes à risque.

Ce service d'assistance en temps réel repose sur la supervision par la Communauté d'Agglomération de l'outil de prévention et d'alerte PREDICT Services.

Ce service exclusif qui repose sur des technologies d'analyse hydrométéorologiques et de communication spécifiquement développées pour l'aide à la gestion des risques auprès des collectivités. Cette prestation est réalisée à partir du système d'instruments de mesure de METEO France, des technologies spatiales d'Astrium Geo-Information services et des outils d'analyses hydrométéorologiques développés par PREDICT Services.

La convention d'une durée d'un an pourra être reconduite par accord express des parties, dans la limite de quatre reconductions d'un an à chaque fois.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission environnement le 16 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- approuve la convention de gestion du service d'assistance en temps réel pour la gestion des risques hydrométéorologiques à intervenir entre la commune de Pignan et la Communauté d'Agglomération de Montpellier ;
- autorise Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 25

Contre : 2 (Clara GIMENEZ et Pierre VIALLET)

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN